



CPF/Bilan de compétences/Démission

Par **Bertin Tiffany**, le **18/09/2018** à **18:21**

Bonjour,

Mon ami souhaite réalisé une reconversion professionnelle. Il est actuellement en CDI. Il va monter un dossier auprès du Fongecif pour se faire financer un bilan de compétence.

Le travail au sein de son entreprise actuelle se passe très mal. Il souhaiterait démissionner rapidement, et réaliser des missions intérim en attendant de trouver sa voie et sa future formation. Cependant, le Fongecif met 2 mois avant de donner un accord ou non pour le bilan de compétence.

Ma question est : est il possible de démissionner juste après l'envoi du dossier au Fongecif sans attendre leur réponse ? Si cette réponse est positive, vérifient ils que la personne est toujours dans la même entreprise ?

Je vous remercie pour votre aide.

Par **P.M.**, le **18/09/2018** à **18:48**

Bonjour,

La rupture du contrat de travail risque de compromettre le bilan de compétence, il faudrait se renseigner auprès du Fongécif...

Par **miyako**, le **20/09/2018** à **20:07**

bonsoir,

[fluo][http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/.../le bilan de compétences](http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/.../le_bilan_de_compétences)[/fluo]

Cela nécessite un travail personnel important ,et fort intéressant pour celui qui veut réellement s'investir. Bien choisir son centre est primordial;

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **20/09/2018** à **20:50**

Bonjour,
Pour avoir un lien qui fonctionne mieux vaut cliquer [ICI](#)..
Comme d'habitude, cela ne répond pas eu sujet...